



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 1 - Votants : 25

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J.- BOUCLIER S. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : BURDIN C. - HUCHET C. - REVEILLON E. (pouvoir CHEVALLIER M.) – VINDRET R.

Absents BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - DITTA E. - FILLION L.

Secrétaire de séance : DUPONT C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05//2021 / Date d'affichage : 04/05/2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 19 avril 2021 ;
- **APPROUVE** la désaffectation d'une partie du chemin du Villaret (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue), pour une contenance d'environ 141m² en vue de sa cession, **FIXE** le prix de vente dudit chemin à 70€ le m², **MET EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété, **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 245 AD 102, pour une contenance d'environ 156m² au prix de 63,27€ le m², **PRÉCISE** que tous les frais et droits quelconques relatifs à la rédaction de l'acte d'acquisition seront supportées par la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **APPROUVE** la désaffectation d'une partie du chemin du Cry (commune déléguée de Thorens-Glières), pour une contenance d'environ 375m² en vue de sa cession ; **FIXE** le prix de vente dudit chemin ; **MET EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **APPROUVE** la régularisation foncière du chemin rural de Chez Moletty et de l'emprise de la route de la Côte des Frênes (commune déléguée d'Évires) : **AUTORISE** la vente par la commune de la parcelle cadastrée section 120 C n°716 pour 100m², de la parcelle cadastrée section 120 C n°1212 pour 34m², moyennant un prix de 70€ /m² (surface totale de 134 m²), **AUTORISE** l'acquisition

par la commune pour permettre la régularisation de l'élargissement de la route de la Côte des Frênes d'une partie de la parcelle 120 C 113 pour 16m², d'une partie de la parcelle 120 C 114 pour 79m², d'une partie de la parcelle 120 C 584 pour 21m² et d'une partie de la parcelle 120 C 729 pour 141m², le tout moyennant le prix de 36,50€/m², et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir relatif au dossier, qui seront à la charge de la commune ;

- **AUTORISE**, à titre gratuit, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy Intercommunal (SILA), à bénéficier d'une servitude de passage de réseaux à vocation publique sur la parcelle cadastrée section H n° 3081, propriété de la commune de Fillière située route des Laffins (commune déléguée de Thorens-Glières), lot n° 5 dans le lotissement « Chez Gavel », et **DÉCIDE** que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit ;
- **SOLLICITE** l'aide du SYANE via son appel à projets pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux, **APPROUVE** le dépôt d'un premier dossier de demande de subvention au titre la rénovation énergétique de l'école maternelle d'Évires (*montant total de travaux estimé à 288 750 € HT, sollicitation d'une subvention à hauteur de 79 983,75 €*), **APPROUVE** le dépôt d'un second dossier de demande de subvention au titre de la rénovation énergétique de la MJC de Fillière (*dont les estimations et montant de la subvention envisagée ne sont pas encore connus à ce jour*), **S'ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2021, et **CHARGE** ainsi Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ces demandes ;
- **APPROUVE** la location, pour une durée 20 ans, d'un terrain d'une contenance de 366 m², à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune Fillière, lieu-dit "Bois Boccards" (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue) section AE, n°114 d'une superficie globale de 45 656 m², **APPROUVE** la location, pour une durée 20 ans, d'une parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune Fillière, lieu-dit Biauivy (commune déléguée de Thorens-Glières) section H, n°1840 pour une contenance de 120 m², et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les engagements juridiques et comptables relatifs à cette affaire.

Le Maire

Christian ANSELME



Affiché le :